

Informations OGEC Année Scolaire 2023-2024

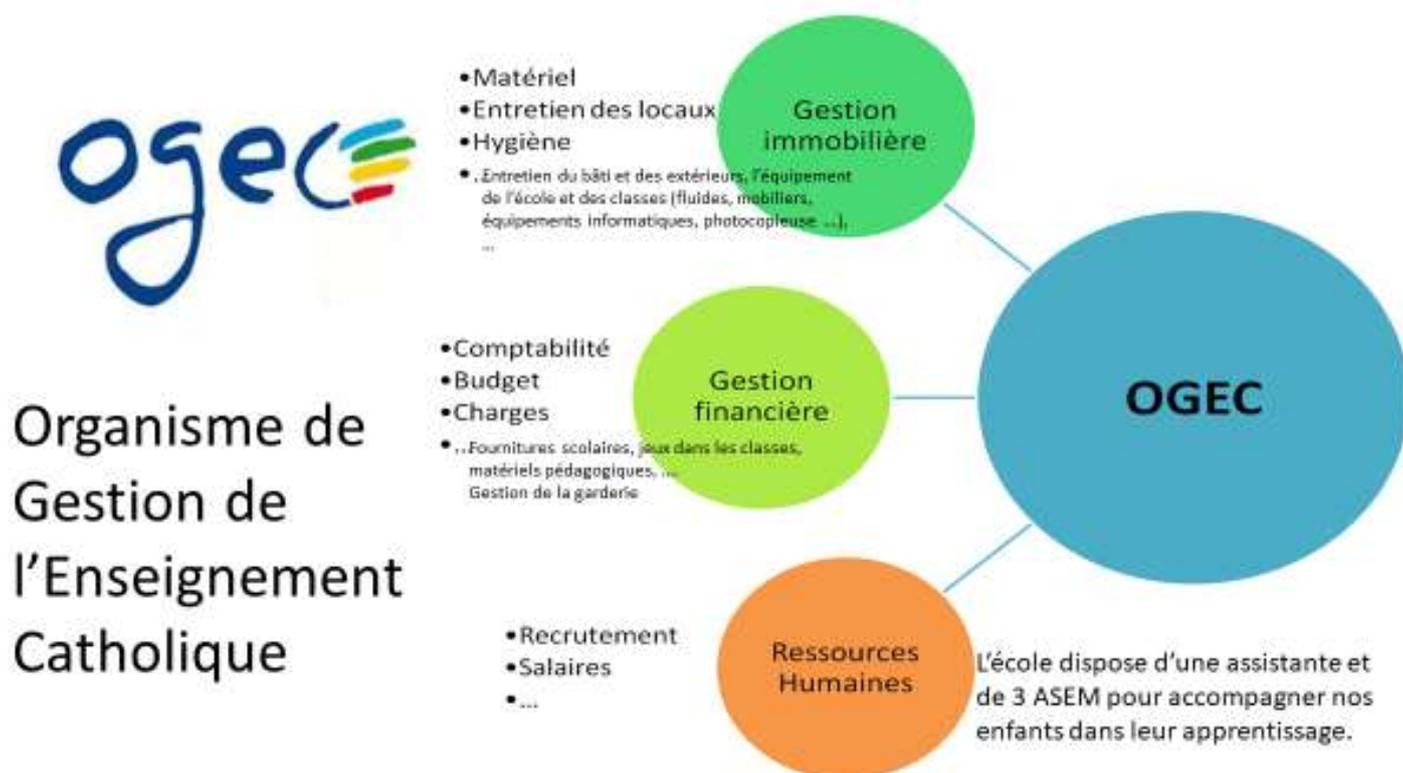
Chers parents,

Nous espérons que la rentrée s'est bien passée. En ce début d'année, par ce courrier, nous souhaitons vous adresser quelques éléments d'informations voire de rappels sur le fonctionnement et les missions de l'association.

L'Organisme de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique (OGEC) est un organisme de gestion sous forme d'association loi de 1901, composé de personnes bénévoles, qui assurent la responsabilité légale de l'école maternelle et élémentaire, en lien avec l'autorité de l'Évêque, de la direction Diocésaine et du chef d'établissement, responsable du fonctionnement de l'école au quotidien.

Nous avons le plaisir de venir à votre rencontre lors des réunions de rentrée. Nous sommes également à votre écoute au quotidien par mail.

Les Missions de l'OGEC et actualités sur quelques dossiers :



1. **Gestion Immobilière et Matériel** : L'entretien du bâti et des extérieurs, l'équipement de l'école et des classes (fluides, mobiliers, équipements informatiques, photocopies, téléphone...), incombent à l'Ogect du respect des normes et la qualité du cadre.

➔ Nous organisons des **matinées travaux** pour nous aider à entretenir l'école. Elles visent à limiter les dépenses. Cette année, elles se tiendront les samedis matins à 9H, rdv à l'école, sur les dates suivantes :

- 18/11/2023,
- 16/03/2024,
- 25/05/2024,
- 29/06/2024,
- 31/08/2024.

Des mails vous seront envoyés pour rappeler les dates et vous informer des travaux prévus ☺ ! Nous en profitons pour vous remercier par avance de votre aide. Nous recherchons également des parents disponibles pour venir entre temps pour tondre la pelouse, si vous souhaitez nous aider, n'hésitez pas à nous adresser un mail.

➡ Nous accueillons régulièrement **moutons et chèvres** pour entretenir l'espace vert face à l'école maternelle tout en préservant l'environnement et en proposant une attractivité pour les enfants. L'herbe est suffisante. Merci de ne pas leur donner à manger pour leur sécurité. En cas de difficultés, vous pouvez contacter l'agriculteur au 02.23.37.26.91.

➡ Au vu de certaines malfaçons apparues sur le bâtiment depuis sa construction, l'Ogec a lancé en 2021 la procédure relative aux **décennales**. Elle va se poursuivre cette année. Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information sur ce dossier.

2. **Gestion des Ressources Humaines** : L'Ogec est employeur du personnel non enseignant (secrétaire, 3 ASEM et directeur). Il assure le recrutement, la formation et le suivi du personnel, en lien étroit avec Nathalie Sébastien, cheffe d'établissement. Les enseignants sont, quant à eux, employés et rémunérés par l'Etat.
3. **Achat de petits matériels** : La majorité des fournitures scolaires sont fournies par l'école (sauf les classeurs, trousse, crayons...) et donc financées via l'Ogec. Certains livres appartenant aux élèves, ainsi que les fichiers d'activités individuels (français, mathématiques...) sont facturés aux familles concernées. Le reste est pris en charge par l'Ogec tout comme le matériel informatique.
4. **La kermesse** est pilotée par l'Ogec en partenariat étroit avec l'APEL. *Cette année, elle aura lieu le 08/06/2023.* Ce temps fort annuel nécessite une mobilisation importante. Nous vous invitons à venir nous aider dans l'organisation. La première réunion de travail est prévue le 4/12/2023 à l'école. Tous les parents sont les bienvenus.

Les Membres de l'association :

A ce jour, l'association est composée de différents parents bénévoles :

- Jennifer MOREL, Présidente
- Jérémy ROLLIER, Vice-Président
- Martine HERISSON, Secrétaire
- Soizic TUAL-BELHOMME, Secrétaire-Adjointe
- Peggy CROVATO, Trésorière
- Mathieu BERCEGEAY, Trésorier-Adjoint

Membres : Pauline GANDOUIN, Agathe GREFFIER, Maxime CAZE.

Romain JOLY quitte l'association. Nous profitons de ce courrier pour le remercier de son investissement durant toutes ces années.

Les membres devant être « admis » par l'assemblée générale de l'association. Si vous êtes également intéressés, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse indiquée en-tête. Nous pourrions ainsi vous contacter pour de plus amples échanges. Nous sommes également à l'écoute de vos idées pour faire évoluer notre école.

Les informations importantes sur l'organisation des temps périscolaires :

GARDERIE :

Elle est assurée soit par Annette BABIN, Delphine CHAUVEAU, Cindy GALLARD ou Emilie GUAYS. Elle fonctionne tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de :

- 7h20 à 8h20
- Et de 16h15 à 18h45.

ÉTUDE SURVEILLÉE :

L'étude surveillée est assurée par Annette BABIN, et Delphine CHAUVEAU, à partir du CP, de 16h15 à 17h15. Les élèves de primaire allant à l'étude peuvent être récupérés à partir de 17h15.

Les élèves qui fréquentent l'étude doivent s'engager à travailler et plus particulièrement à apprendre leurs leçons.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs restent identiques :

Garderie/Etude	TARIFS	
7h20-7h50	0,80€	
7h50-8h20	0,80€	
16h15-16h45	1,35€	0,55€ pour le goûter obligatoire fourni par l'école donné à 16H15+0,80€ la ½ h
16h45-17h15	0,80€	
17h15-17h45	0,80€	
17h45-18h15	0,80€	
18h15-18h45	0,80€	

Pour rappel :

- Toute tranche horaire commencée est due.
- Tout dépassement récurrent sera facturé au taux horaire d'une garde à domicile. Merci d'en tenir compte.
- Les factures de garderie/étude/goûters seront prélevées le 10 de chaque mois.
- Les chèques CESU sont acceptés pour le règlement des factures de garderie et d'étude.

Les contributions des familles :

Pour faire vivre l'école et accueillir les enfants, nous bénéficions de ressources provenant principalement de vos contributions, des subventions de la commune liée par contrat d'association, mais également des produits de la garderie, de l'étude et de la kermesse.

La contribution finance également l'activité piscine pour les groupes de CP, CE1, CE2 et CM2.

La commune de Servon-Sur-Vilaine participe aux frais de fonctionnement qu'à destination des élèves domiciliés à Servon-sur-Vilaine.

Le conseil d'administration de l'OGEC a fixé un tarif de contribution pour 2023-2024, 32,50 € par enfant par mois.

Conscient des difficultés que certaines familles peuvent rencontrer, nous restons à votre écoute pour accompagner dans la mesure du possible les familles qui le souhaitent, en toute discrétion et avec bienveillance.

La facturation et le prélèvement automatique :

Le prélèvement automatique est mis en place par l'école. Nous vous adresserons une facture relative à votre ou vos enfant (s) :

- annuelle pour les contributions
- mensuelle pour les frais de garderie/étude/goûters/ fichiers/sorties...

Un état financier regroupant le détail des frais vous sera communiqué courant septembre.

Les prélèvements seront effectués le **10** de **chaque mois** de début octobre à début juillet (soit 10 prélèvements).

Tous les frais engendrés concernant la scolarisation seront prélevés (sorties scolaires, fichiers, photos...).

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de déduire de vos impôts une partie des frais de garderie (enfant de moins de 7 ans).

Les factures font office d'attestation, donc à conserver chez vous tout au long de l'année.

Les informations importantes sur l'organisation de la restauration municipale :

Le restaurant est géré par la mairie. Tous les enfants devant s'y rendre bénéficient du transport en car pris en charge par la mairie de Servon-Sur-Vilaine.

Les enfants de maternelle sont accompagnés (aller/retour) par Annette BABIN, les lundis et vendredis et par Cindy GALLARD, les mardis et jeudis, ainsi que 2 intervenants du restaurant scolaire. Les enfants du primaire sont accompagnés par des intervenants de la mairie.

La mairie a mis en place un portail familles pour les inscriptions. Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec la mairie, mais aussi consulter le site internet de l'école (lien vers la mairie).

Pour tout changement vous devez impérativement prévenir l'école et la mairie.

Le Personnel de l'école, l'équipe pédagogique, la cheffe d'établissement, les associations de parents d'élèves, et chaque famille, apportent leur pierre à l'édifice avec l'objectif commun : l'épanouissement de nos enfants. Pour cela et pour votre implication, nous vous remercions.

L'équipe de l'OGEC reste à votre disposition pour toute question.

Bien Cordialement.

L'OGEC Ecole Sainte- Marie